



YACHT CLUB
DE CHERBOURG

LIGUE NATIONALE DE VOILE 2022

Yacht Club de Cherbourg
8 au 11 septembre 2022

AVIS DE COURSE



La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. AUTORITE ORGANISATRICE

L'autorité organisatrice (AO) sera le Yacht Club de Cherbourg en accord avec la Fédération Française de Voile et la Commission Ligue Nationale de Voile.

Yacht Club de Cherbourg :

Quai de Misaine

50100 CHERBOURG

Tel : 02 33 94 28 05

Email : contact@yc-cherbourg.com

2. LIEU ET DATE

La compétition « Ligue Nationale de Voile 2022 » aura lieu à Cherbourg du 8 au 11 septembre 2022.

3. PROGRAMME PREVISIONNEL

Ouverture du secrétariat de course à partir de **10h00 le jeudi 8 septembre**

Possibilité d'entraînement gratuit le jeudi 08 Juin à partir de 11h. Pour plus de renseignements, contactez le YCC, contact@yc-cherbourg.com

Jeudi 8 septembre	10h00 à 17h00 11h00 à 17h00 17h à 19h A partir de 18h	Confirmation des inscriptions, pesée des équipages au YCC Entraînement officiel pour les équipages inscrits 11h-13h / 13h-15h / 15h-17h Photocall des équipages présents / Espace Tente (village) Ouverture du village aux concurrents
Vendredi 9 septembre	9H00 à 10h00 10h00 11h30 19h00	Confirmation des inscriptions, pesée des équipages Premier Briefing au Club Premier signal d'avertissement. Courses à suivre Débriefing à suivre après retour à terre Cérémonie d'ouverture au village
Samedi 10 septembre	8h30 10h00 19h30	Briefing au Club Premier signal d'avertissement Débriefing à suivre après retour à terre Repas - Soirée de la Ligue Nationale de Voile au village (Traiteur)
Dimanche 11 septembre	8h30 10h00 16h30	Briefing au Club Premier signal d'avertissement Remise des prix et pot de clôture

[DP] La présence des skippers est obligatoire à tous les briefings

[DP] La présence de l'équipe au complet est obligatoire (**sous réserve des conditions sanitaires**) :

- ❖ A la cérémonie d'ouverture
- ❖ A la soirée de la Ligue Nationale de Voile
- ❖ A la remise des prix, en tenue aux couleurs de leur équipe.

4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- a) Être invité pour la LNVoile après sélection selon le règlement de la Ligue Nationale de Voile disponible sur le site Internet de la LNVOILE (24 équipes maximum) :
https://invoile.ffvoile.fr/media/pvpbm2z3/r_glement_in_voile_2022.pdf
Être constitué en équipe de club conformément à l'article 5 « fonctionnement et admissibilité » du règlement de la Ligue Nationale de Voile 2022.
- b) Répondre aux critères d'admissibilité de la Réglementation 19 de World Sailing, code d'admissibilité.

5. INSCRIPTIONS & FICHE D'EQUIPE

- a) La procédure d'inscription est décrite dans l'article 6 du règlement de la Ligue Nationale de Voile 2022 :
https://invoile.ffvoile.fr/media/pvpbm2z3/r_glement_in_voile_2022.pdf
- b) Les fiches de composition d'équipe devront être envoyées, par e-mail, au plus tard le 31 juillet à l'adresse : invoile@ffvoile.fr
- c) Au plus tard, lors de la confirmation d'inscription chaque équipe devra déposer un chèque de **caution matériel d'un montant de 1500 € à l'ordre du YC Cherbourg.**
- d) Pièces à présenter lors de la confirmation des inscriptions :
 - Présenter sa licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (licence Club FFVoile mention « compétition »),
ou
 - Présenter sa licence Club FFVoile mention « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - Présenter une autorisation parentale pour les membres d'équipage mineurs.

Chaque équipe de club devra être à jour de ses frais d'inscription et de la caution pour participer.

6. REGLES

- a) L'épreuve sera régie par :
 - ❖ Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV),
 - ❖ Les règlements fédéraux dont le règlement de la Ligue Nationale de Voile 2022 :
https://invoile.ffvoile.fr/media/pvpbm2z3/r_glement_in_voile_2022.pdf
 - ❖ L'Annexe UF Ligue Nationale de Voile qui sera jointe en annexe des IC,
 - ❖ Les règles d'utilisation des bateaux (qui seront jointes aux IC) s'appliqueront également aux courses d'entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- b) En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

7. BATEAUX ET VOILES

- a) L'épreuve sera courue sur des J80.
- b) Les bateaux seront fournis avec 1 GV, 1 foc, 1 spinnaker asymétrique et les pavillons réglementaires.
- c) Les bateaux seront fournis selon un tirage au sort,
- d) [DP] Les bateaux devront être utilisés selon les IC et en particulier celles de l'annexe « Utilisation des bateaux » : pour information, les équipages pourront embarquer, en plus du matériel fourni par l'AO : les principaux outils à main, ruban adhésif, bouts (élastiques ou sinon du bout de 4mm de diamètre ou moins), marqueurs, matériel pour penons, montre, chronomètre, compas à main de relèvement (classique ou électronique), manilles et manillons, velcro, harnais pour le n°1, flottabilité personnelle, pavillon Y supplémentaire.
- e) [DP] Pendant qu'il est en course **chaque équipage devra être en possession d'une VHF portable en état de fonctionnement et d'un pavillon rouge de réclamation.**

8. EQUIPE ET EQUIPAGE [DP]

- a) Les équipes seront constituées de 4 à 6 membres (8 membres si l'équipe compte des membres de moins de 15 ans) hors capitaine d'équipe si ce dernier n'est pas un des membres de l'équipage.
- b) Les équipages seront constitués de 4 à 6 membres (nombre de personnes à bord en course).
- c) Quelle que soit la configuration de l'équipage, le poids total maximum est de **350 kg**.
- d) Les équipiers (membres de l'équipe) devront tous être inscrits lors de la confirmation des inscriptions pour participer à la compétition. Le capitaine d'équipe et le(s) barreur(s) devront être identifiés dans la fiche d'inscription jointe.
- e) Pendant toute la durée de la compétition (de la 1ère course courue jusqu'à la dernière) le nombre d'équipiers embarqués, barreur compris, ne peut pas être modifié sauf après autorisation du jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles.
- f) Quand un membre de l'équipage inscrit est dans l'incapacité de continuer à participer à l'épreuve, le comité de course peut autoriser un remplacement, un remplacement temporaire ou une autre mesure.
- g) Chaque jour à l'issue du briefing, le capitaine d'équipe devra remettre la fiche de composition d'équipage pour la journée. La composition d'équipage pourra être différente pour chaque journée de course.
L'équipage ne pourra pas être modifié au cours de la journée, à l'exception de situations relevant des articles 8.e) et 8.f), du présent Avis de Course, et de l'article 5.2.4.2 du règlement.
- h) Les équipements individuels de flottabilité ne seront pas fournis par l'AO. En conséquence chaque membre d'équipage devra apporter un équipement individuel de flottabilité (aide à la flottabilité ou gilet de sauvetage) respectant les normes en vigueur et en bon état.

9. FORMAT DE L'EPREUVE

L'épreuve s'effectuera sur le principe de rencontres en Round Robin par groupe et par addition des points ainsi obtenus. Il n'est pas prévu d'effectuer des phases finales. Le format sera détaillé dans les IC. Le comité de course se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques.

10. PARCOURS

Le parcours sera du type aller/retour, arrivée sous le vent.
La zone de course sera située en rade de Cherbourg.

11. PUBLICITE [DP] [NP]

- a) Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la réglementation 20.4.2 de World Sailing (code de publicité) s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.
- b) La publicité Concurrents est autorisée mais doit rester conforme à la réglementation 20.3 (code de publicité) de World Sailing.
- c) Les concurrents n'ont pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (ceci modifie la RCV 60.1)

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Seront récompensés à l'issue de la compétition :
- Les trois premiers clubs de la LNVoile 2022.

14. PROTECTION DES DONNÉES

- a) **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- b) **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données

pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16. BATEAUX ACCOMPAGNEURS [DP]

Les bateaux accompagnateurs devront se faire accréditer lors de la confirmation des inscriptions. Ils devront ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils accompagnent.

Si un bateau accompagnateur gêne la course ou l'organisation de l'épreuve, cela peut entraîner l'application d'une pénalité selon la RCV 64.4.

17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Contact direct YC Cherbourg :

Tel : 02 33 94 28 05

Email : contact@yc-cherbourg.com

HEBERGEMENTS CHERBOURG

- Auberge de jeunesse : <https://www.hifrance.org/auberges-de-jeunesse/cherbourg/>
- Appart City / Centre-Port Cherbourg : <https://www.appartcity.com/fr/destinations/basse-normandie/cherbourg/cherbourg-centre-port.html>
- Smart Appart : <https://www.encotentin.fr/residence-tourisme/smartappart/>
- Hotel Chantereyne (tarifs privilégiés « Voile ») : <https://www.hotelchantereyne.com/>
- Campings :
- La Saline / Equeurdreville : <https://www.encotentin.fr/campings/camping-municipal-la-saline/>
- Camping de Collignon : <https://camping-collignon.simdif.com/index.html>
- Les collines de Collignon : <https://www.encotentin.fr/campings/camping-cotentin-les-cottages-de-collignon/>